Bonne nouvelle

Des drapeaux arc-en-ciel, symbole gay, ont été sortis dans les grandes villes du pays au cours de scènes de liesse.

L'Inde dépénalise l'homosexualité

Le 6 septembre, la Cour suprême a jugé illégal un article du Code pénal condamnant le « sexe contre nature ». Une décision historique dans le deuxième pays le plus peuplé au monde.

Par Clémence Levasseur.

« Une relation sexuelle consentie entre deux adultes – homosexuels, hétérosexuels, lesbiennes – ne peut être contraire à la Constitution. » Jeudi 6 septembre, la Cour suprême indienne, qui peut entendre, décider et trancher toute cause juridique portée devant elle par les citoyens, a rendu son verdict. Les cinq juges de la plus haute juridiction du pays ont reconnu l'article 377 du Code pénal, datant de l'ère coloniale britannique, comme inconstitutionnel et discriminatoire. Il condamnait les rapports sexuels entre personnes de même sexe. La fin d'un feuilleton judiciaire à rebondissements entamé en 2009, lorsque la dépénalisation avait été prononcée une première fois par la Haute Cour de Delhi. En réalité, les poursuites judiciaires étaient rarissimes, mais les homosexuels restaient théoriquement passibles de la prison à vie. Cette annonce historique a donc été accueillie par des scènes de liesse à Delhi, Bombay, Bangalore ou Calcutta. Les participants de rassemblements spontanés ont laissé exploser leur joie, pleurant et agitant des drapeaux aux couleurs de l'arc-en-ciel, emblème de la communauté LGBT – lesbienne, gay, bisexuelle et trans. « Je suis content de pouvoir enfin dire que je ne suis plus un criminel dans ce pays », a confié l'un d'entre eux, Abhishek Desai, à l'AFP. « C'est la première étape de l'histoire de beaucoup d'autres pays, qui ont dépénalisé les relations homosexuelles, puis autorisé les unions civiles et enfin le mariage entre personnes du même sexe », s'enthousiasme Keshav Suri, un des plaignants du dossier devant la Cour suprême.

Réaffirmer le droit à l'amour

La presse indienne salue unanimement cette avancée. Le quotidien *The Hindu* qualifie la décision de « réaffirmation du droit à l'amour ». Les magistrats de la Cour suprême, estime-t-il dans un éditorial, ont « repoussé les frontières de la liberté personnelle et libéré l'idée des droits individuels de la pression de l'opinion publique ». Une bonne nouvelle, donc, pour les homosexuels du deuxième pays le plus peuplé au monde, avec 1,35 milliard d'habitants. « C'est un vrai soulagement, après tant d'années à réclamer cette dépénalisation, mais cela ne signifie pas que l'homosexualité sera socialement acceptée, car la famille hétérosexuelle reste la norme, nuance Sandrine Prévot, ethnologue, auteure de *Inde, comprendre la culture des castes* (Editions de l'Aube). La réprobation n'est pas liée à une question de virilité, mais au fait que l'homme ne remplira pas les fonctions traditionnelles qu'un fils se doit d'honorer, comme se marier, intégrer son épouse dans la famille, s'occuper de ses parents vieillissants… Les personnes homosexuelles sont encore trop souvent rejetées violemment par leurs proches, et se retrouvent dans une situation difficile socialement et économiquement. »

Le gouvernement nationaliste muet

C'est pour faire évoluer les mentalités que la Cour suprême a dépénalisé l'homosexualité, peu après avoir reconnu, en 2014, un troisième genre pour les transgenres, et le droit inaliénable à la vie privée. Le gouvernement nationaliste indien, dirigé par Narendra Modi, conservateur sur les sujets de société, n'a fait aucun commentaire. « Nous devons dire adieu aux perceptions, stéréotypes et préjugés profondément ancrés dans l'esprit de la société », a déclaré de son côté Dipak Misra, le président de la Cour suprême, dénonçant une loi « devenue une arme de harcèlement contre la communauté LGBT ». Avec cette décision, saluée par l'ensemble de la communauté internationale, l'Inde rejoint la Chine, l'autre superpuissance de la région, qui a dépénalisé l'homosexualité en 1997 et l'a retirée de la liste des maladies mentales en 2001. Il reste cependant encore plus de 70 pays à criminaliser ou à pénaliser les actes homosexuels, selon l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (Ilga). En Iran, en Arabie saoudite, au Soudan et au Yémen, l'homosexualité est même toujours passible de la peine de mort, en application de la charia, la loi islamique.

« Cela ne signifie pas qu'elle sera socialement acceptée »
Sandrine Prévot, ethnologue

Le chiffre

74 %
des Français sont prêts à mettre le prix pour du made in France

93 % d'entre eux pensent qu'il s'agit même d'un **bon moyen pour défendre l'emploi** selon un sondage Ifop pour l'association Pro France, publié le 10 septembre.

Verbatim

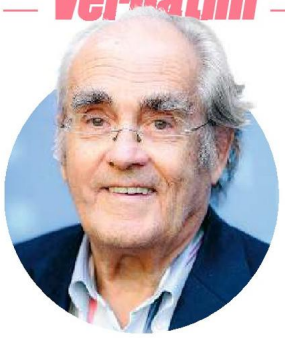

« Un musicien qui ne musique pas, c'est personne. Celui qui a inventé la retraite est un criminel »

Le compositeur **Michel Legrand,** 86 ans, a expliqué sur RTL, le 10 septembre, qu'il ne comptait pas s'arrêter de travailler.

photos © A N Chinnappa/Reuters, Getty Images/Istockphoto, Imago/Rue des Archives